



GROUPE DE TRAVAIL

MAIRIES de BAILLY - NOISY LE ROI / RIVERAIL

Du 14 Avril 2023



AGENDA

- Plaintes
- Actions suite à GT1
- Sondes
- Travaux de nuit
- Bruits des rails
- Retour sur les promesses formulées en 2018
- LOM 90
- Discussion



PLAINTES

Un rappel des plaintes antérieures au dernier Groupe de Travail

- Plainte déposée par Transkéo suite à la manifestation du 6 juillet 2022
 - Antoinette condamnée à 500€ d'amende et 1.000€ de dommages et intérêts à Transkéo
 - Appel en cours

- Plainte déposée par Riverail suite à la dégradation et vol de banderole le 14 septembre 2022
 - Enquête de gendarmerie
 - Coupable(s) identifié(s) et Banderole retrouvée dans locaux des coupables
 - En attente de décision du magistratjusqu'au 07/04/2023

- Plainte déposée par Transkéo, convocations à la gendarmerie le 07/04/2023 avec les motifs suivants
 - Embarras ou traversée de la voie ferrée
 - personne ne comprend la signification d'Embarras, deux explications différentes données pendant les deux interrogatoires en parallèle
 - Dégradation de la DECORATION PUBLIQUE
 - Tout le monde se demande de quelle décoration il s'agit! Des ronces?????



PLAINTES : épilogue des plaintes 2 et 3

DERAILLEMENT JUDICIAIRE

- Fin des interrogatoires , la gendarmerie propose à Gérard de reprendre la banderole.
- Puis après quelques minutes d'attente, la gendarmerie nous informe de la décision du procureur contacté par téléphone
- VERDICT :
 - Les deux plaintes sont déclarées SANS SUITE
 - avec le Motif 21 : « Insuffisamment caractérisées!!!!

Voleur identifié et interrogé, banderole retrouvée dans les locaux des voleurs : Insuffisamment caractérisée!!!!!!

La plainte injustifiée de Transkéo a été faite pour donner l'occasion aux magistrats de déclarées les deux plaintes sans suite :
, et en plus la gendarmerie nous informe que le magistrat a demandé la destruction immédiate de la banderole!!!!!!
(destruction d'une propriété privée!!!!); ce qui après consultation d'un avocat est contestable.

**En conclusion : tant qu'IdFM et SNCF agiront de cette manière scandaleuse,
et refuseront de nous écouter, voire même pour Mme Péresse de nous rencontrer**

VOUS COMPRENDREZ , Messieurs les Maires, que RIVERAIL n'arrêtera pas les manifestations du samedi



ACTIONS suite au Groupe de travail n° 2 du 14 avril 2023

Référence	Responsable	Actions	Statut
A0	Riverail	rédaction et envoi du CR	22/03
A0	G.Guiot	CR finalisé et accepté et publié sur Riverail le 27/03	27-mars
A00		Prochain Groupe de travail fixé au 14 avril	
A1 :Bruits de nuit	G.Guiot	Le film de l'élitage du 26 janvier sera envoyé à Mr Petitmengin et J. Duvernoy	fait le 21/03
A1 :Bruits de nuit	G.Guiot	Le film des travaux du 15 mars à 1h55 l'envoyé à Mr Petitmengin et J. Duvernoy	fait le 25/3
A2 : sondes	J. Duvernoy	Mr DUVERNOY va communiquer à RIVERAIL toutes les informations concernant les sondes installées par la mairie de NOISY le ROI pour le T13 : lieu et procédures pour accéder aux données de ces sondes.	fait le 20/03
A2 bis : sondes	Riverail	Analyse des données faite par Peter... données non valables trop moyennées, voir message rapport	fait le 26/03
A2 ter : sondes	J Duvernoy	Modification du logiciel de traitements de enregistrements (pas 1 s)	fait le 11/04
A3 : bruits de nuit/sondes	D. Petitmengin	Mr PETITMENGIN propose, après vérification auprès de BruitParif de la pertinence des données extraites, de contacter TRANSKEO pour connaître les raisons de ces passages de train entre 2 et 5h et obtenir une réduction de vitesse inférieure à 30 km/h dans de tels cas.	
A4 : Phase 2	mairies	Lors du prochain groupe de travail, les mairies feront des propositions d'actions concrètes sur ce volet.	14/04/2023
A4 bis : Phase 2	B. Piron	En parallèle Mme PIRON va contacter le maire de POISSY.	
A5 : Lom 90	mairies	Lors du prochain groupe de travail, les mairies viendront avec des éléments pour lancer au plus vite un appel d'offres pour que cette étude soit réalisée : coût de l'étude, modalités de financement par les mairies, contenu de l'appel d'offre, sociétés sollicitées, etc.....	14/04/2023
A6 Lom90 , réponse à Mr Probst	D. PETITMENGIN/ G. Guiot	Messieurs PETITMENGIN et RIVERAIL vont se coordonner pour faire une réponse aux courriers du 27 février. D. Petitmengin, fait parvenir à Riverail la copie du courrier du 27 adressé aux maires	30/03/2023
A6 Lom90 , réponse à Mr Probst	D. PETITMENGIN/ G. Guiot	Draft de réponse envoyé aux mairies	24/03/2023
A6 Lom90 , réponse à Mr Probst	D. PETITMENGIN/ G. Guiot	pas de réponse des mairies au sujet du draft de réponse, relance faite	29/03/2023
A7 : Sécurisation des voies	Mairies (Bailly)	Les mairies communiqueront une information lors du prochain groupe de travail.	14/04/2023
A8 : Végétalisation	J. Duvernoy	Mr DUVERNOY va se renseigner sur la re-végétalisation et fera une communication du bilan communal lors de la prochaine session du groupe de travail.	14/04/2023
A9 : rdv	mairies/ B. Piron	support des mairies et de Mme la députée pour supporter RIVERAIL dans l'obtention des rendez vous avec Mr le Préfet et Mme Valérie Péresse	



LES SONDES

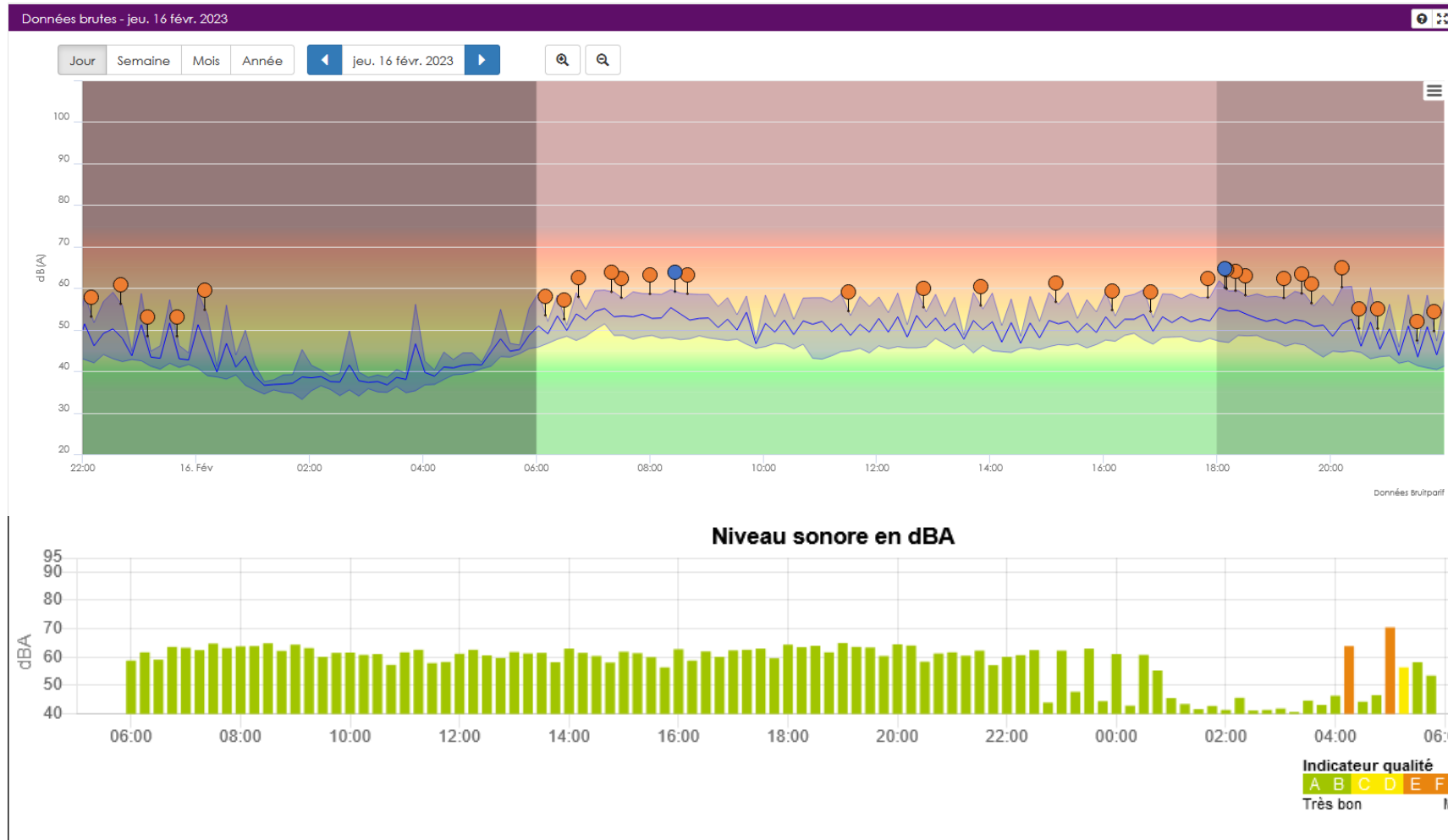
Comparaison des Sondes BruitParif et Azimut

- Sonde BruitParif
 - La sonde BruitParif située entre les Résidences des Princes et de la Gaillarderie à ~30 m des voies ferrées a fonctionné du 10 au 22/02/2023.
 - Les données brutes des niveaux de bruit LA1s sont affichées en dB(A) ; le nombre de passages de trains T13 et le niveau de bruit maximum, LA1smax, de chaque train sont identifiés et téléchargeables.
 - Plusieurs indicateurs de bruit (téléchargeables) qui représentent l'énergie sonore ambiante pendant divers périodes de temps sont calculés (et aussi exprimés en dB(A)), par exemple : SEL(1s), LAeq de chaque événement ferrée, Ln(22-6h), Ld(6-18h), Le(18-22h), Lde(6-22h), LAeq(total 24h), Lden.
- Sonde Azimut
 - La sonde Azimut près de la Résidence des Princes est située à ~20 m des voies ferrées
 - L'énergie sonore totale (ferrée plus le bruit de fond) pendant chaque intervalle de de 15 mins de 06h00 du matin jusqu'à 05h45 le lendemain est affichée ainsi que divers indices réglementaires : Ld(6-18h), Le(18-22h), Ln(22-6h), Lden.
 - Le nombre de passages de trains par chaque intervalle de 15 mins (qui varie de 0 à 5) ainsi que leur bruit maximal LAmix ne sont pas disponibles et ne peuvent pas être déduites à partir des valeurs d'énergie sonore moyennées actuellement disponibles.



Comparaison des Sondes BruitParif et Azimut

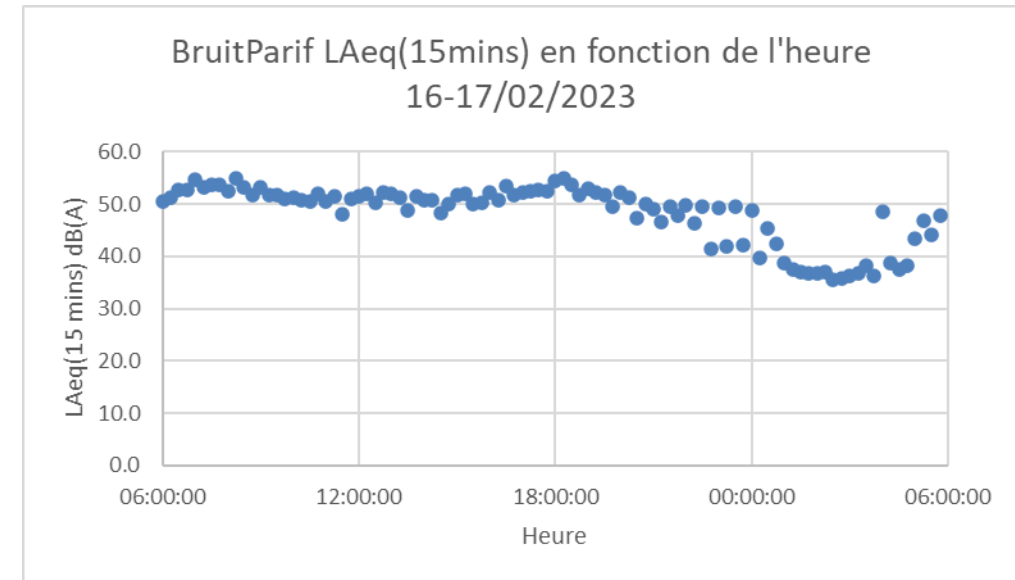
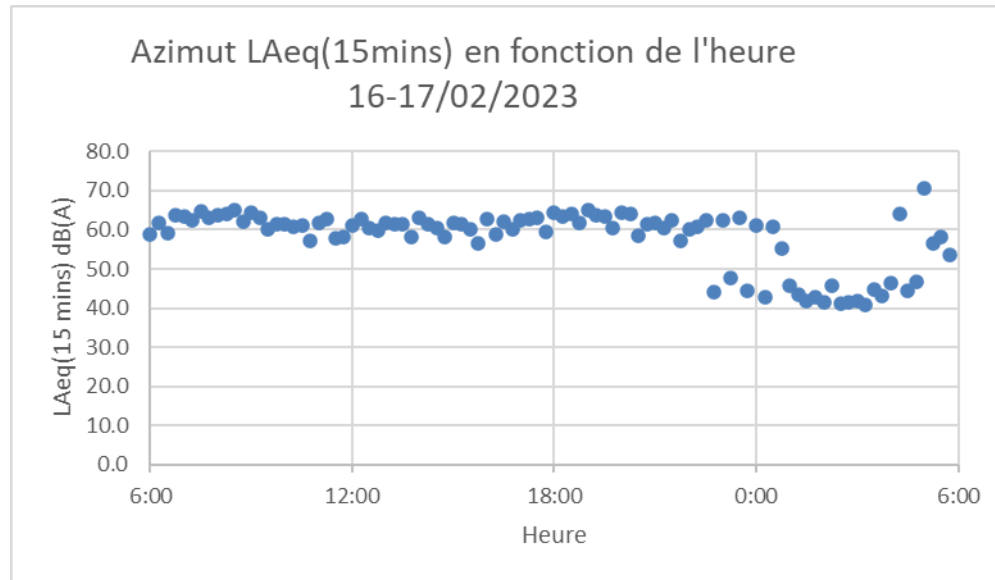
Exemple du 16-17/02/2023





Comparaison des Sondes BruitParif et Azimut

Exemple du 16-17/02/2023



Problème évident de la définition précise de LAeq(15mins) ; à suivre



Point sur les sondes

- Sonde de BruitParif
 - Pour mémoire, cette sonde a été initialement installée en janvier 2023 sur le site de la Gaillarderie. Après 10 jours de mise en service, cette sonde a été vandalisée
 - Une réinstallation hors Gaillarderie et sous le contrôle de la mairie de Noisy le Roi est en cours
 - **Qu'en est-il ?**
- Sondes gérées par AZIMUT
 - RIVERAIL a consulté les données collectées par les 4 sondes installées par la mairie de Noisy le Roi. Les résultats sur le site AZIMUT sont moyennés par intervalle de 15 minutes ce qui ôte toute possibilité d'extraire les pics (LAmox à chaque passage de tram-train). Un mail demandant une évolution du site a été envoyé aux équipes de la mairie de Noisy pour faire évoluer ce cadre.
 - **Qu'en est-il ?**
 - **Quels usages des données par les mairies ?**
 - Lors du CM de Noisy le Roi du 3 avril, Marc Tourelle a donné son accord pour que les données AZIMUT soient accessibles à tous les Noiséens et Baillacois.
 - **Qu'en est-il ?**



Travaux de nuit

- Sur le 1^{er} trimestre 2023, les riverains ont subis des travaux sur les voies du T13 entre 1h et 5h sur 3 nuits (voir les 3 slides suivants)
 - 24 et 26 janvier pour le débroussaillage
 - 15 mars pour le polissage des voies
- Le cadre légal exige de la part des maires d'informer les riverains au moins 48h avant les travaux et ce par la publication d'un arrêté municipal dérogatoire
- Pour ces 3 dates, le cadre légal n'a été respecté

Pour éviter un dépôt de plainte de la part des riverains du T13, quelles sont les actions CONCRETES engagées par nos 2 mairies à l'avenir ?

Par ailleurs, RIVERAIL demande à ce que les arrêtés municipaux concernant le T13 soient envoyés par mail à RIVERAIL qui se chargera de les diffuser auprès de ses adhérents

Législation

• Lutte contre les nuisances sonores

- Dans toutes les récentes enquêtes d'opinion, le bruit est la première des nuisances citées par les citoyens français. Celui des transports est fortement ressenti.
- La loi sur le bruit du 31 décembre 1992 a mis l'accent sur la protection des riverains des infrastructures de transports et a introduit de nouveaux dispositifs réglementaires
- <https://www.yvelines.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Sante/Lutte-contre-les-nuisances-sonores/>
 - **Article 5** - Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :
 - avant **7 h** et après **20 h** les jours de semaine ;
 - avant **8 h** et après **19 h** le samedi ;
 - les dimanches et jours fériés ;
 - sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes et des biens.
- **En cas de nécessité de maintien d'un service public, des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par le maire en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent. Les riverains doivent être avisés, par affichage, par l'entrepreneur des travaux au moins 48 heures avant le début du chantier.**



◀ 23/01/2023 ▶ Jour Mois Année



Bilan journalier bruit

Affaire : Noisy Le Roi

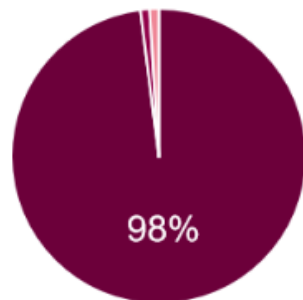
Emplacement : résidence des princes

Période : lundi 23 janvier 2023

Niveau Lden : 65 dBA

Indicateur du jour : **A**

Journée 6h-18h

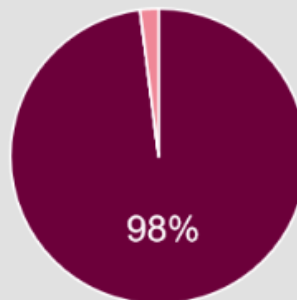


98%	< 65 dBA
1%	entre 65 et 70 dBA
1%	> 70 dBA

Niveau moyen : 62 dBA
Min(L90) : 43 dBA
Max(L10) : 53 dBA

A

Soirée 18h-22h

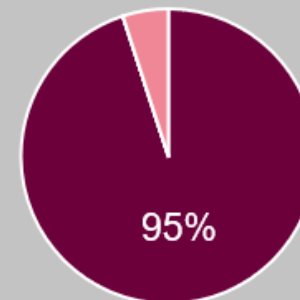


98%	< 60 dBA
0%	entre 60 et 65 dBA
2%	> 65 dBA

Niveau moyen : 63 dBA
Min(L90) : 41 dBA
Max(L10) : 50 dBA

A

Nuit 22h-6h

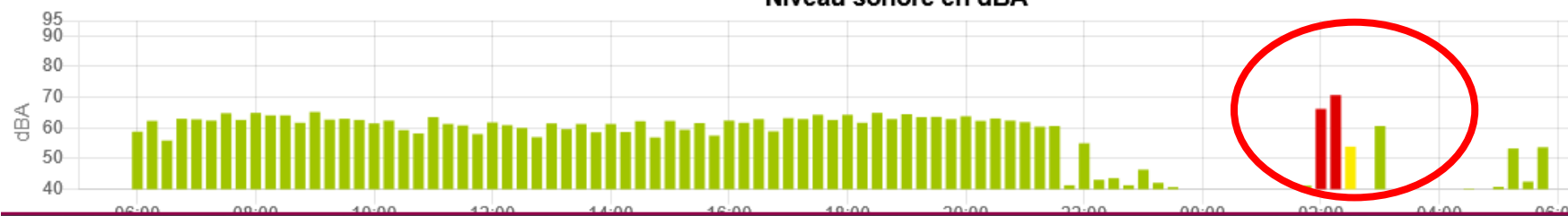


95%	< 55 dBA
0%	entre 55 et 60 dBA
5%	> 60 dBA

Niveau moyen : 57.5 dBA
Min(L90) : 36 dBA
Max(L10) : 46 dBA

D

Niveau sonore en dBA





< 25/01/2023 > Jour Mois Année



Bilan journalier bruit

Affaire : Noisy Le Roi

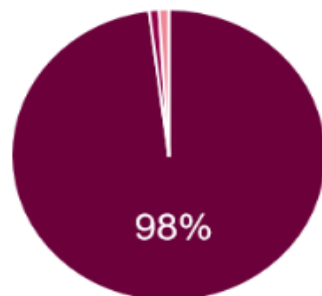
Emplacement : résidence des princes

Période : mercredi 25 janvier 2023

Niveau Lden : 70 dBA

Indicateur du jour : **A**

Journée 6h-18h

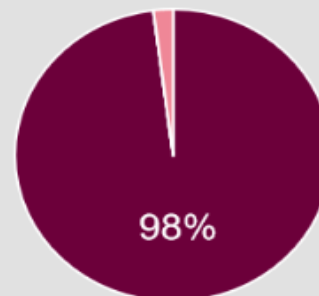


98%	< 65 dBA
1%	entre 65 et 70 dBA
1%	> 70 dBA

Niveau moyen : 62 dBA
Min(L90) : 41 dBA
Max(L10) : 53 dBA

A

Soirée 18h-22h

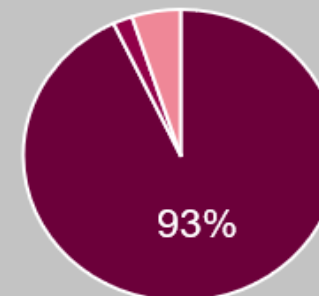


98%	< 60 dBA
0%	entre 60 et 65 dBA
2%	> 65 dBA

Niveau moyen : 63 dBA
Min(L90) : 36 dBA
Max(L10) : 50 dBA

A

Nuit 22h-6h

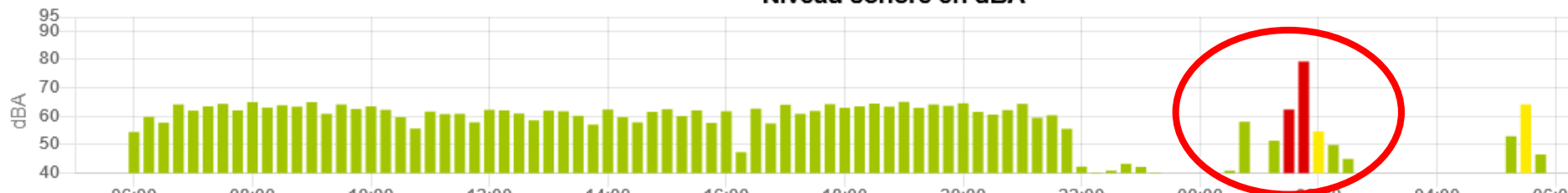


93%	< 55 dBA
2%	entre 55 et 60 dBA
5%	> 60 dBA

Niveau moyen : 64.5 dBA
Min(L90) : 32 dBA
Max(L10) : 53 dBA

D

Niveau sonore en dBA





< 16/03/2023 > Jour Mois Année

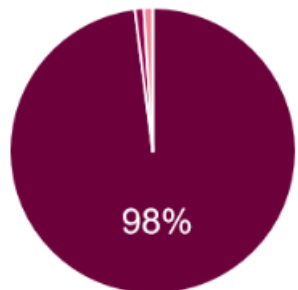


Période : jeudi 16 mars 2023

Niveau Lden : 71 dBA

Indicateur du jour : **A**

Journée 6h-18h

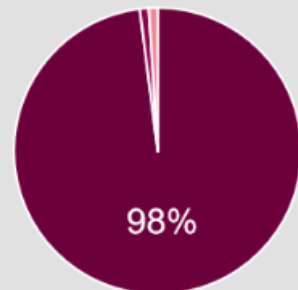


98% < 65 dBA
1% entre 65 et 70 dBA
1% > 70 dBA

Niveau moyen : 61 dBA
Min(L90) : 46 dBA
Max(L10) : 56 dBA

A

Soirée 18h-22h

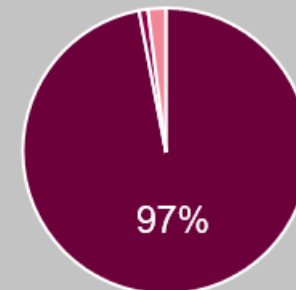


98% < 60 dBA
1% entre 60 et 65 dBA
1% > 65 dBA

Niveau moyen : 61 dBA
Min(L90) : 45 dBA
Max(L10) : 52 dBA

A

Nuit 22h-6h

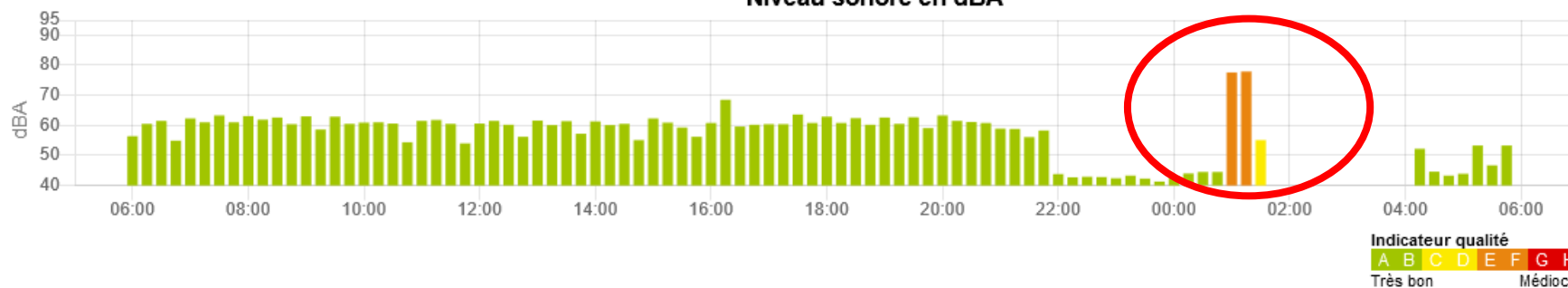


97% < 55 dBA
1% entre 55 et 60 dBA
2% > 60 dBA

Niveau moyen : 65.5 dBA
Min(L90) : 37 dBA
Max(L10) : 47 dBA

A

Niveau sonore en dBA





Bruit des jeux dans les rails

- Jeux qui séparent les cantons de signalisation à proximité des gares de Bailly et Noisy-le-Roi en face de l'impasse de la Halte et de la rue de la Fosse Verte
- Jeux dans les aiguillages derrières les maisons de l'allée Hameau Fleuri et de la Résidence des Vergers à Noisy-le Roi



Bruit des jeux d'isolation dans les rails

- Séparation des cantons de signalisation
 - Le block automatique lumineux (BAL) est utilisé en France pour assurer l'espacement des trains circulant sur une même voie, en particulier sur les lignes à fort trafic
 - Chaque block (canton) de longueur typiquement de 1,5 à 2 km est isolé électriquement par les jeux perpendiculaires dans les deux rails
 - La présence d'un train est détectée quand ces essieux court-circuitent les deux rails, ce qui commande les signaux lumineux derrière le train
 - Les passages des roues de chaque bogie à travers ces jeux créent un fort bruit 'tak-tak', même à faible vitesse
 - Ce type de jeu dans les rails se trouve à proximité des gares de Bailly et Noisy-le-Roi en face de l'impasse de la Halte et de la rue de la Fosse Verte
 - **Pourquoi les avoir installé à proximité des habitations ? D'autres système existent**





Bruit des jeux des aiguillages dans les rails

- Aiguillages

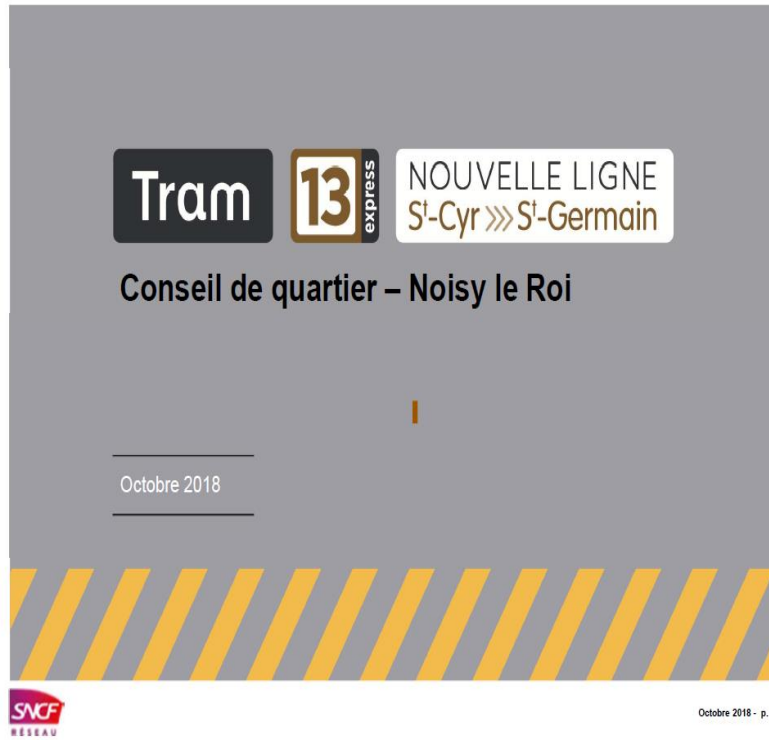
- Les aiguillages présentent un deuxième type de jeu à un angle aigu à l'axe des rails qui provoquent un bruit significativement plus important que le bruit de passage des roues de train sur les rails soudés continus et bien meulés.
- Les aiguillages héritées de l'ancien service GCO se trouvent toujours sur place derrière les maisons de l'allée Hameau Fleuri et de la Résidence des Vergers à Noisy-le Roi à ~600 et à ~700 m à l'ouest de la gare de Noisy-le-Roi.
- Ces aiguillages ont permis aux anciennes rames GCO de passer d'une voie à l'autre lorsque la gare de Noisy-le-Roi a été le terminus équipé de heurtoirs et les rames GCO ont obligatoirement roulé dans les deux sens à 30 km/h derrière l'allée du Hameau Fleuri et la Résidence les Vergers, soit en ligne droite, soit en changeant de voie.
- En conséquence, il n'y avait aucune plainte de bruit pendant les 14 ans de service GCO contrairement au service T13 car les trains passent actuellement en ligne droite, typiquement entre 90 et 100 km/h dans les deux sens.
 - **Pourquoi les avoir retenu pour le service T13 à 25-30 m des habitations quand ces aiguillages ne servent plus de fonction évidente ? Pourquoi sur d'autres voies les aiguillages ne produisent pas de nuisances**





RETOUR SUR LES PROMESSES FORMULEES EN 2018

Support présenté en octobre 2018 par les équipes du T13 lors d'une réunion d'information organisée par la mairie de Noisy le Roi (extrait)



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- 4 maîtres d'ouvrage : Ile-de-France Mobilités, SNCF Réseau, SNCF Mobilités et RATP.
- Le projet est financé par l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département des Yvelines dans le cadre du CPER 2015-2020 et le matériel roulant, ainsi que l'exploitation sont financés par Ile-de-France Mobilités.
- Le projet est prévu dans le SDRIF et dans le dossier de candidature de Paris aux JO 2024.
- Matériel Roulant : il s'agit d'un tramway Dualis, qui circule en mode tramway en zone urbaine et qui est en capacité de circuler sur le réseau ferroviaire national.



Octobre 2018 - p. 6

Le PLU montre sans ambiguïté que les villes de Bailly et Noisy le Roi sont en zone URBAINE. Pour quelles raisons les maires ne se sont pas appuyés sur ce point majeur pour défendre leurs administrés contre les nuisances liées au T13 et obtenir une circulation en mode tramway sur la traversée de Bailly et de Noisy le Roi ?



OBJECTIFS

Obtenir un rendez vous avec Mme Valérie Péresse

(Obtenir un rendez vous avec le Préfet????)

Intégration des villes de Bailly et Noisy et de Riverail dans les comités/groupes de travail du T13 Phase 2

Avoir régulièrement accès aux résultats des sondes (BruitParif et celles de Noisy le Roi)

Poursuite des actions LOM 90, Faire une réponse à Mr Probst (lettre du 27/02/2023)

Avoir connaissance du plan de revégétalisation

Obtenir un planning d'IFM pour la sécurisation

Dégager un budget pour une étude de réduction des nuisances sonores, zone par zone selon les cartographies sonores

réduction partielle de la vitesse

murs anti bruit

mur bas anti bruit au niveau des rails

absorbeurs de rail

....

ÉCRAN ANTI-BRUIT Gain : 8 à 10 dB

POSE D'ABSORBEURS SUR RAIL Gain : 1 à 4 dB

MERLON ANTI-BRUIT Gain : 6 à 8 dB

**Il faut une bande boisée dense d'au moins 100 m de largeur
pour obtenir un effet mesurable compris entre -2 et -5 dB (A)**



LOM 90

Rappel

Proposition de Mr Probst par courrier le 17/10/2022

Acceptation des maires par courrier le 08/11/2022

Exclusion par Mme Hanen en réunion du 0/12/2022

Lettre maires à Probst le 21 décembre

Courrier de Riverail à Probst le 4 janvier 2023

le 16/02 , Jacques Alexis annonce lors du conseil municipal du 16 février que Bailly/Noisy ne feront pas partie de l'expérimentation

Réponse à la lettre du 21 Décembre 2022 adressée à Mr PROBST?

Réponse de Probst aux maires le 27 février 2023

Réponse de Probst à Riverail le 27 février 2023 : **ouverture?**

- mieux documenter le niveau sonore (sondes)
- T13 versus autres infrastructures

Proposition Riverail de réponse à Mr PROBST soumise aux maires le 24 mars 2023

Comment suivre les résultats des observations SNCF Réseau?

Faire une réponse (commune?) à Mr Probst



DISCUSSION